

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: | | Pagination continue. |

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Volume 13.

MONTREAL, VENDREDI 26 OCTOBRE, 1849.

No. 11.

Des conciles provinciaux ET ASSEMBLÉES SYNODALES. Suite et fin.

Les articles organiques avaient introduit dans notre législation civile la prétention de l'ancien gouvernement qui s'attribuait le droit exclusif de permettre aux Evêques de se réunir en Concile. L'art. 4 dit: "Aucun Concile national ou métropolitain, aucun Synode diocésain, aucune assemblée délibérante ne peut avoir lieu sans la permission expresse du gouvernement."

Les catholiques doivent croire que cette législation, incompatible avec le nouveau droit public que la révolution de février a établi en France, ne sera plus invoquée. On ne donnera en effet d'autre fondement, à l'article de la loi organique, que la maxime autrefois universellement adoptée, qu'aucune assemblée ne pouvait avoir lieu, si la convocation n'en était autorisée par le magistrat politique. Aujourd'hui cette maxime est inconciliable avec la Constitution de la République, qui met le droit de réunion parmi ceux qui sont irrévocablement acquis à tous les citoyens de l'association. "Les citoyens, dit l'art. 8 ont le droit de s'associer, de s'assembler paisiblement et sans armes... L'exercice de ces droits n'a pour limites que les droits ou la liberté d'autrui, et la sécurité publique."

On n'admet pas sans doute facilement en jurisprudence la révocation implicite d'une loi. Mais ici nous ne voyons pas la moindre raison de mettre en doute l'abrogation des lois organiques en ce qui touche à la convocation et à la tenue des Conciles. Ce n'est pas de notre part une déduction laborieusement amenée par une série de raisonnements sujets à contestations, c'est un principe littéralement, formellement contraire aux anciennes défenses faites aux évêques de s'assembler sans la permission du magistrat politique.

L'article de la Constitution est absolu dans son objet: il ne spécifie en particulier aucune assemblée, parce qu'il ne veut en exclure aucune, quelque puisse en être le but, ne donnant d'autres limites à ce droit de réunion que la liberté d'autrui et la sécurité publique. Les citoyens sont donc parfaitement libres de se réunir en tel nombre qui leur conviendra, pour traiter ensemble des affaires qui les intéressent, industrie, commerce, littérature, science, politique, religion. Personne n'a oublié les difficultés extrêmes que le gouvernement a éprouvées, dans l'Assemblée nationale, pour obtenir l'interdiction des clubs. Le parti nombreux qui repoussait cette loi, n'en demandait pas d'autre motif que le droit absolu et illimité assigné par la Constitution, à tous les Français, de s'assembler; les ministres, de leur côté, avouaient que l'on ne devait, que l'on ne pouvait porter atteinte à ce droit, mais ils montraient qu'il ne serait pas compromis par l'interdiction des clubs; que d'ailleurs les clubs par leur organisation, par leur permanence, par leur correspondance entre eux, formeraient un gouvernement politique au milieu de la nation, et menaçeraient la sécurité publique. Dans ce débat, qui a soulevé de si violentes tempêtes, le principe est demeuré; il a été convenu qu'il était libre à tous de convoquer et de tenir des assemblées publiques, à la condition qu'elles n'aient pas le

caractère de permanence qui distingue les clubs, etc., etc.

Les Evêques peuvent donc se réunir en Concile. Il est évident que l'exercice de ce droit ne blesse pas la liberté d'autrui, et qu'il ne peut compromettre la sécurité publique. Certes, la société a d'autres dangers à craindre; ce n'est point du côté de l'Evêque que vient le péril, et bien loin de redouter les réunions paisibles des premiers pasteurs de l'Eglise, les hommes d'Etat, tous les vrais amis du pays doivent les appeler de leurs vœux. N'est-ce pas, en effet, un grand bien pour la société, que les prêtres de Jésus-Christ se concertent entre eux, pour veiller à la pureté de la foi, et au maintien d'une discipline qui conserve dans le monde des idées d'ordre, de respect pour les moeurs, de soumission à l'autorité, tandis que tant de sophistes et d'hommes égarés par les plus mauvaises passions, se réunissent pour bouleverser la société?

Un autre principe de notre droit public autorise les Evêques à se réunir en Concile. C'est la liberté de religion, et la protection assurée aux cultes reconnus par la loi. Cette liberté consiste en ce que le catholique, le protestant, le juif puisse non-seulement professer sa religion et pratiquer son culte, mais suivre les lois que cette religion a faites conformément à sa constitution et à sa fin, sans que le pouvoir civil mette à cette liberté d'autres limites que celles qu'imposent impérieusement les nécessités de l'ordre social, la sécurité publique. Or, nous avons vu que les traditions les plus vénérables du christianisme faisaient un devoir aux premiers pasteurs de se réunir, à l'appel du Souverain Pontife, dans des assemblées générales ou dans des assemblées provinciales; que l'Eglise, depuis les premiers siècles, n'avait cessé de prescrire la tenue des Conciles provinciaux; si donc l'Etat voulait s'opposer à la convocation de ces Conciles, il priverait l'Eglise catholique de l'exercice d'un droit qui est de la constitution du christianisme; il lui ôterait un moyen qu'elle a toujours jugé utile, et qu'elle a toujours jugé nécessaire, pour la conservation des bonnes doctrines et de la discipline; il mettrait les Evêques dans l'impossibilité d'observer les lois de l'Eglise sur cette matière. Concluons que le gouvernement n'a le pouvoir législatif de s'opposer à un droit d'interdire la tenue des Conciles, ou d'exiger, comme condition, l'autorisation préalable sans être aux catholiques les libertés politiques et religieuses que la Constitution de leur pays a reconnues.

Il a plus, dans quel temps, à quel moment viendrait-on contester aux catholiques le droit de réunion et d'association? Ce serait précisément dans un siècle, sous l'empire d'un système politique, où le pouvoir civil se contentant de donner à l'Eglise comme aux autres cultes, une protection extérieure, doit naturellement la laisser l'abandonner à elle-même pour tout ce qui tient à son administration intérieure. Autrefois le catholicisme étant la religion de l'Etat, le gouvernement protégeait et les définitions dogmatiques, et les règlements disciplinaires pour assurer leur observation; l'appui de l'autorité temporelle venant fortifier l'action de l'Eglise, celle-ci ressentait peut-être moins la nécessité d'employer tous les ressorts que la Providence a mis à sa dis-

position, pour atteindre le but qui lui est assigné dans ce monde. Aujourd'hui que cet appui lui est retiré par la force des choses, et qu'elle est abandonnée à elle-même, elle ne se plaint pas du défaut de concours que le gouvernement séculier ne peut lui prêter, elle demande seulement qu'on la laisse libre de développer son action. "Comme corps politique, le clergé avait autrefois des assemblées pour le règlement de ses intérêts temporels. Quoique ces assemblées ne fussent pas des Conciles, et n'en eussent pas l'autorité, elles pouvaient néanmoins, jusqu'à un certain point, en tenir lieu. Souvent elles s'occupèrent des intérêts spirituels de l'Eglise de France, et elles y pourvurent par des déclarations doctrinales et par des remontrances. Rien de tout cela n'existe plus aujourd'hui; le clergé ne forme plus un corps politique dans l'Etat. Il n'a plus à tenir d'assemblées temporelles, mais c'est une raison de plus pour qu'il reprenne l'usage de ses assemblées spirituelles. Il faut qu'il veuille lui-même à la réformation des moeurs, au maintien de ses règles et de sa discipline. Si nous vous demandons de rendre civilement obligatoire les lois ecclésiastiques, vous ne manquerez pas de dire, que cela vous est impossible, et que les principes de vos institutions s'y opposent. Vous parleriez de liberté et d'incompétence, et vous auriez raison. Mais soyez conséquents, et surtout soyez équitables. Que la liberté ne soit pas pour vous seule, et puisque vous avez abandonné l'Eglise à la force de son principe, ne l'empêchez pas de le suivre; ne l'empêchez pas de demander à sa constitution les secours que désormais la vôtre vous met dans l'impossibilité de lui accorder (1)."

L'Etat tomberait dans une inconséquence d'autant plus choquante, en s'opposant à la tenue des Conciles, qu'il se voit à la fois plus universellement appliquées aujourd'hui au gouvernement, à toutes les administrations publiques, à l'exercice des premiers pouvoirs, c'est le conseil et la délibération par suffrage, pour écartier, autant qu'il est moralement possible, le danger de l'arbitraire. Hé bien, ce serait quand tous les intérêts publics sont mis sous la sauvegarde des conciles ou assemblées délibérantes, depuis les affaires générales du pays, jusqu'aux intérêts des plus humbles communes, que l'on refuserait aux pasteurs la possibilité d'agir de concert et d'éclairer leur administration par des délibérations prises en commun? Il y a sans doute une différence essentielle entre l'Etat d'une république démocratique, où le peuple gère lui-même ses affaires par des représentants, et l'Eglise, dont les Evêques gouvernent en vertu d'une juridiction qu'ils ne tiennent nullement du peuple fidèle, mais cette différence n'empêche pas, sous un autre point de vue, que la maxime d'un gouvernement éclairé par des conseils publics, ne soit parfaitement applicable à l'Eglise. C'est elle qui a donné à la plupart des peuples, l'idée et le modèle d'une assemblée délibérante, plus qu'aucune autre société, elle ne veut pas d'arbitraire dans son gouvernement, voilà ce qui l'a toujours rendue si zélée pour la tenue des Conciles.

Ces considérations sont si frappantes de vérité, que bien des personnes ne comprendront

(1) Institutions Diocésaines, par l'Evêque de Digne, tome II, page 237.

pas peut-être pourquoi nous insistons sur un article qui est désormais mis hors de toute contestation. Nous espérons bien nous aussi du bon sens public, que les conséquences pratiques ressortiront enfin des principes, que l'on ne s'obstinera pas à refuser à l'Eglise un droit qui n'est, après tout, qu'une simple application d'un article de la Constitution, droit parfaitement en harmonie avec l'esprit de nos institutions, et qui ne crée pas de dangers pour la société. Il serait toutefois imprudent pour les catholiques de trop se fier à la bonté de leur cause, et de négliger dans cette même confiance les moyens de la faire prévaloir. Une longue expérience nous a bien suffisamment avertis que les hommes politiques ont une très-grande peine à se déprendre des anciennes préventions, malheureusement si répandues contre l'Eglise, et qui ont fait créer pour elle une logique à part. Les principes de liberté religieuse, de droits naturels de réunions, n'étaient pas contestés sous la monarchie de juillet, quoique la Charte les eût formulés d'une manière moins explicite que n'a fait la dernière Constitution. Cependant on a vu les ministres du pouvoir contester aux Evêques jusqu'au droit de se concerter entre eux par simple correspondance. Le ministre des cultes, très-vraisemblablement d'après une décision prise en conseil, dans le mémoire présenté à Louis-Philippe par les Evêques de la province de Paris, précéda, dit-il, cette œuvre en disant un véritable esprit de la loi du 13 germinal an X. Cette loi interdisait toute délibération dans une réunion d'évêques sans autorisation; il serait étrange qu'une telle prohibition pût être étendue au moyen d'une correspondance établie entre concert, et opérant la délibération, sans qu'il y eût assemblée. (1) Il est donc fallu pour ne point blesser les susceptibilités du pouvoir que les Evêques s'interdisent un droit qui ne fut jamais refusé aux autres citoyens, se condamnant à un complet isolement, les uns à l'égard des autres, attendant le bon plaisir du ministre pour se concerter et se concerter entre eux par simple correspondance sur les pressantes nécessités de l'Eglise. Aurait-on jamais imaginé rien de pareil?

Et bien! nous craignons que cet esprit de prévention, que ce désir de dominer le clergé et de diriger son action ne subsiste encore longtemps dans les bonnes intentions de quelques ministres qui se succèdent. On se créera des dangers imaginaires pour la société, comme si les Evêques pouvaient, dans leurs réunions, entreprendre sérieusement sur les droits du pouvoir temporel; comme si de telles entreprises, fassent-elles quelques, ne devaient pas trouver dans les obstacles de la surveillance des agents de l'autorité! Il nous semble cependant que la conduite si calme, si réservée des Evêques, dans les temps difficiles que nous venons de traverser, répond d'avance à tous les reproches que l'on pourrait leur en faire, et démentir les inquiétudes ou les craintes des hommes d'Etat.

(1) Lettre de M. Martin (du Nord) à Mgr. l'Archevêque de Paris, 9 mars 1844.

Si chacun d'eux dans son diocèse, si tous isolément considérés dans leur administration, dans leurs lettres pastorales, dans leurs rapports avec le pouvoir civil, ont montré tant d'accord sur tous les points essentiels, sans avoir pu néanmoins se concerter, cet accord, dans le bien, ne serait-il pas encore plus complet et d'une plus grande autorité morale, si les Evêques se réunissaient en Concile pour travailler ensemble sous les yeux de Dieu et dans le recueillement de la prière au rétablissement de la sainte discipline?

Concluons de ces observations, 1° que les principes posés par les Constitutions politiques de la France sur le droit de réunion et sur la liberté des cultes, autorisent les Evêques à se réunir en Concile; 2° que la tenue de ces Conciles est parfaitement en harmonie avec l'esprit de nos institutions, et qu'elle ne peut créer aucun péril ni susciter aucun embarras réel pour l'Etat.

(Extrait du Canadien.)

LES SOCIÉTÉS SECRÈTES EN EUROPE.—On se rappelle peut-être qu'à la suite du mouvement insurrectionnel qui força le roi de Saxe d'abandonner sa capitale, il fut dit qu'il était tombé entre les mains du gouvernement des papiers d'une haute importance, et qu'à une époque plus récente il a été parlé d'une vaste conspiration qui aurait été découverte en Pologne ou ailleurs, et par suite de laquelle l'empereur de Russie serait retourné précipitamment de Varsovie à St. Pétersbourg. Il a paru il y a quelque temps dans le journal français la Patrie une correspondance de Vienne qui fournit des renseignements d'un haut intérêt sur l'organisation et les plans des sociétés secrètes, et sur l'origine des révolutions qui ont bouleversé l'Europe depuis février 1848. Cette correspondance explique aussi le bruit qui a couru d'un mouvement projeté de troupes russes et autrichiennes vers la frontière de la Suisse; les chefs des réfugiés ont été expulsés de ce pays; mais Paris et Londres sont encore des foyers d'agitation que les gouvernements de la Russie, de l'Autriche et de toute l'Allemagne observent d'un œil jaloux et inquiet.

Vienne, 23 août.

"La dernière lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire, annonçait que la diplomatie s'occupait activement de la question hongroise. L'événement vient de prouver que mes renseignements étaient exacts. Au reste, il y avait déjà quelques semaines qu'à Vienne cette conclusion était considérée comme inévitable. La guerre de Hongrie, quoique jusqu'au bout elle ait conservé sa couleur particulière et son caractère spécial (si mal appréciés, à dessein sans doute, par nos journaux rouges) se rattache nécessairement aux diverses insurrections qui, à la suite de la révolution de février, ont éclaté sur tant de points à la fois, comme si des ordres mystérieux, partis de quelque gouvernement occulte, eussent exigé, de la part d'une armée puissamment organisée, cette formidable levée de bouilliers. Tant qu'une seule de ces insurrections restait à dompter, la Hongrie pouvait et devait continuer la lutte; mais la démagogie une fois vaincue en France, en Allemagne et en Italie, la Hongrie, cernée de toutes parts

FEUILLETON.

ESTO,

ANECDOTE NORMANDE DE 1793.

II.

Le curé de ce village qui ne voulait plus du nom qu'il avait porté de temps immémorial jusqu'à l'an second de la république, avait dans le temps, prêté le serment exigé par les lois d'une assemblée de législateurs érigée, pour la circonstance, en concile qui n'enfanta qu'un schisme. Ce prêtre n'était pas un héros, c'était un curé assenné, qui, dans un moment de faiblesse, avait capitulé avec sa conscience dans l'intérêt de ses habitudes et de sa tranquillité; mais ce calcul qu'il n'avait pas empêché que, quelque temps après, on ne le chassât de son presbytère et qu'on ne lui enlevât son église. Il avait reconnu sa faute trop tard, et il en faisait pénitence dans une retraite où tout ce qu'il désirait, c'était d'être oublié.

Cette retraite, c'était une humble chambrée, précédée d'une cour ombagée de quelques arbres et suivie d'un jardin qu'il cultivait, aidé d'une vieille servante chargée des soins du ménage. Des murs de terre, couverts d'un chaperon de chaume environnaient cette demeure champêtre, et ce chaume abritait de beaux espaliers, couronnés d'un cordon de vigne aux grappes d'or ou de pourpre. Le lendemain de la fameuse séance que je

vous ai décrite tant-à-l'heure, le bon curé était assis sous un berceau de chevreuil, et il lisait dans un livre relié en veau noir sur lequel on avait pu lire en lettre d'or, ces mots: *Breviarium Romanense, Pars octava*, lorsqu'il entendit de nombreux pas d'hommes et un moment après le retentissement répété de sa sonnette.

C'était la députation qui lui était officiellement et solennellement envoyée. Marie, la vieille servante, à l'aspect de cette bande d'hommes en déshabillés tricolores, pâlit, et eut que c'était le dernier jour de son maître. Il y a des époques où les dépositaires de l'autorité assurent par leur présence; d'autres où ils offrent, cela dépend de l'origine de l'autorité. Marie, tremblante, fut tentée de faire un signe de croix, mais elle n'osa. Un signe de croix compromettait alors. Qu'y a-t-il encore de nouveau, dit-elle? Puis elle aperçut le père Daigremont parmi les municipaux et elle se rassura un peu.

—Entrez, Monsieur est dans le jardin, je vais l'avertir, ajouta-t-elle.

—Ne le dérange pas, citoyen, lui répondit-on; nous allons le trouver. Et la députation se précipita sur les pas de Marie maintenant effrayée pour son maître, dont une révolution subite pouvait déranger la santé.

Le pauvre curé effectivement eut peur de cette visite inattendue. Il se crut dénoncé. Il avait quelquefois, en cachette, célébré les saints mystères, porté des consolations aux malades et aux mourans, l'eau du baptême à des enfans nouveau-nés; c'était au

tant de crimes dignes de mort dans ces temps de persécution et de terreur. Cependant, en regardant autour de lui, il ne vit le fer d'aucune pique briller au soleil, il n'aperçut que des figures pacifiques, et s'il sentit un peu de calme renaitre dans son cœur, il ne devina pas ce que signifiait une visite qui n'était pas une visite domiciliaire, et ce qui pouvait amener ceux de ses anciens paroissiens qu'il s'attendait le moins à voir en ce moment.

Le père Daigremont, le chapeau à la main, expliqua en paroles diffuses le sujet de leur venue. Le pasteur mit sous son bras le bréviaire qu'il avait fermé, et du ton le plus sérieux qu'il put prendre, il dit aux députés, qui avaient sérieusement rempli leur étrange mission: —Mes bons amis, je conçois votre embarras; mais, voyez-vous, mon embarras est presque semblable au vôtre. Vous m'avez fait l'honneur de me supposer une érudition républicaine que je n'ai pas. Si vous me demandiez un nom de patriarche ou de père de l'Eglise, un nom de l'Ancien ou du Nouveau-Testament, je vous l'indiquerais sans hésiter; ils me sont familiers; mais la science que j'ai, la science de la religion, est aujourd'hui déshabillée; elle est repoussée comme fâcheuse, et c'est à regret que je me vois dans l'impossibilité de faire ce que vous ne pouvez faire vous-mêmes.

—Aristocrate! murmura l'un tout bas.

—Fanaïque! murmura l'autre.

Il fit même question de Pitt et de Cobourg dans une phrase dite par un député à l'oreille de son voisin.

—Quoi! vous ne savez pas l'histoire romaine, monsieur le curé! s'écria le père Daigremont désappointé.

—Toujours monsieur le curé! dit en grommelant le président.

—Entendons-nous: j'ai lu l'histoire romaine, mon cher Daigremont, reprit froidement le prêtre, qui ne voulait pas irriter son auditoire; mais vous me demandez un nom de franc républicain, de démocrate pur, et je suis obligé de vous dire que ces farouches romains qui ont chassé leurs rois, en échangeant la forme du gouvernement, ne songeaient pas au peuple, qui se révolta souvent ensuite contre eux. Ils voulaient seulement assurer le triomphe de l'aristocratie contre le royauté. Ainsi ce fameux Brutus, quoique fondateur de la république, n'était qu'un aristocrate.

Il y eut dans tout le jardin du presbytère un murmure d'étonnement et d'incrédulité.

—Dans les révolutions, continua le curé, il arrive souvent que des hommes, hypocritement occupés de leurs intérêts personnels et des soins de leur ambition, disent au peuple: Renversez ce qui est; aidez-moi; le pouvoir, les honneurs, les richesses, la souveraineté même, seront pour vous. Et quand le bouleversement est opérée, quand on a monté sur les épaules de ce peuple un faîte d'une puissance nouvelle, on repousse du pied cet instrument qu'on méprise et qui devient un embarras insupportable. On veut calmer l'agitation qu'on a soulevée, et pour calmer les esprits enivres de liberté, on étale les menaces dans les lois et les supplices sur les places

publiques. Les impôts, qui devaient diminuer, s'accroissent; la fortune publique est demandée pour former des fortunes particulières, et le peuple, pauvre dupe toujours prise au même piège, reste peuple comme devant, rongé par leur plus dur que celui qu'il a secouru, pliant sous un joug plus lourd que celui qu'il portait. Ainsi il arriva aux Romains quand Phycerite Brutus, dont le nom signifiait imbécile, eut cimenté son pouvoir dans le sang de ses fils, l'excellent père de famille dont les complais vantaient les vertus domestiques!

—Comment donc faire, citoyen? dit l'auteur de la motion qui, la veille, avait eu pour objet le nom du village natal.

—Gardez à votre village son ancien nom, répondit le curé; il y a plus de mille ans qu'il le porte; c'est sous ce nom qu'on le connaît. Qui viendra à votre foire, si vous l'annoncez sous un nom inconnu?

—C'est vrai, dirent quelques-uns.

—Mille ans! dirent quelques autres, vous voyez bien que c'est un nom usé, un nom qui ne tient plus à rien, un nom qui s'en va comme toutes les vieilleries de l'ancien régime, un nom féodal qui n'est pas à la hauteur des circonstances.

—Faites-vous cas du nom de Rome! demanda le curé.

—Certes! s'écria-t-on.

—Et bien, dit le bon prêtre, il y a plus de deux mille sept cents ans que le nom de Rome existe, et vous ne le trouvez pas usé, vous le trouvez glorieux.

par des armées que chaque jour semblait multiplier, n'avait plus qu'à céder.

"Une chose curieuse à lire, c'est qu'en dépit des apparences, la grande insurrection de la démagogie a moins été vaincue par les armes que par la vigilance du gouvernement, et un peu aussi par des découvertes d'une immense gravité que le hasard a mises aux mains des parties intéressées.

"Vous n'avez pas oublié qu'à la suite de l'émigration de Dresde, on fit grand bruit de l'arrestation de Bakunine; on parla de papiers à lui appartenant, trouvés fortuitement dans un faubourg, lesquels jetaient une lumière éclatante sur l'origine de ces révolutions, qui se mèlent, un instant, vouloir couvrir l'Europe sous leur terrible réseau.

"Je suis en mesure de vous donner des renseignements aussi curieux qu'authentiques sur les révélations amenées par la saisie de ces papiers écrits en russe, en slave, en polonais, en français et en allemand. Des employés des chanceries ont été occupés, pendant plus d'un mois, à en faire la traduction, qui vient d'être expédiée à la plupart des gouvernements de l'Europe.

"Dans ces documents se trouve le plan général de la dernière révolution allemande. On y voit que l'affaire de la Prusse et la révolte de Dresde devaient se coordonner avec un mouvement préparé à Stuttgart et à Bado. Le mouvement de Dresde devança l'époque indiquée, il échoua; celui de Bado réussit.

"Ces papiers ne se rapportent pas seulement aux événements de 48 et 49, ils remontent assez haut dans le passé. Ils donnent l'organisation des sociétés secrètes depuis 1825 jusqu'en 1848, avec la liste de tous les chefs.

"Ils font connaître l'existence d'une société nommée Slaves-Unis, dont le but était de proclamer une république fédérative réunissant la Pologne, la Hongrie, la Bohême, la Moravie, la Dalmatie et la Transylvanie. Il paraît que cette société était une des mieux organisées. Cependant elle avait moins d'importance que les sociétés appelées les chevaliers russes et le Salut public. Ces deux associations avaient de nombreuses affiliations à Pétersbourg et à Moscou. On assure que ces affiliations s'étendaient jusque dans les rangs de la noblesse.

"A la suite de la saisie des papiers de Bakunine, le czar a fait faire de nombreuses arrestations. Une commission, qui a siégé secrètement à Saint-Petersbourg, a rendu des jugements dont la teneur n'a pas été publiée. On ne croit pas qu'aucune condamnation à mort ait été prononcée par ce tribunal, mais on sait que beaucoup de personnes ont été exécutées pour la Sibirie et condamnées aux mines.

"Des individus appartenant à toutes les classes, qui, depuis longtemps, servaient avec un rare dévouement la cause des sociétés secrètes, sans avoir jamais éveillé les soupçons, ont été tout à coup arrêtés, à la grande surprise de leurs parents et de leurs amis les plus intimes. D'autres ont disparu. Je peux vous citer un riche négociant de fourrures avec lequel j'étais en relation d'affaires depuis nombre d'années. Je l'attendais récemment à Vienne, lorsqu'une lettre venant de sa famille m'apprit qu'il ne fallait pas compter sur son arrivée, qu'il avait été enlevé de son domicile et que tout portait à croire que l'enlèvement avait eu lieu par ordre supérieur. On m'assure que ce négociant, qui, sous prétexte de visiter les foires et les marchés où l'appelaient les intérêts de son commerce, était toujours en route, occupait une position des plus élevées dans une des sociétés dont je viens de vous parler. Il avait, dit-on, contribué, plus que personne, à en multiplier les relations.

"A côté de ces sociétés réellement sérieuses, il y en avait de parfaitement inoffensives et dont je m'abstiens de donner les noms. On les laisse aller. Ce sont des points de ralliement qui n'ont de périls que pour ceux qui s'y laissent attirer; à certains révolutionnaires, comme aux enfants, il faut des joujoux et des sabres de bois.

"Votre Paris, fort calme en ce moment, d'après ce que m'annoncent vos journaux, était, il n'y a pas encore longtemps, un des grands centres de cette conspiration européenne. Beaucoup de Polonais, compromis par les papiers de Bakunine, ont été paternellement aver-

tis par votre police d'avoir à quitter Paris et la France. C'est ce qu'ils ont fait en grande hâte.

"On assure que la Suisse est aujourd'hui le refuge général. Ajoutez y Londres, souvenez-vous que, si Paris n'est plus centre, il est toujours succursale, et l'on pourra peut-être avoir le mot de ces voyageurs qui sont toujours les mêmes, sur la ligne de Londres à Paris et de Paris à Genève."

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENDREDI 26 OCTOBRE 1849.

BULLETIN.

Le siège du gouvernement. — Circulaire adressée aux membres de la Chambre d'Assemblée. — Opinion de la presse. — Débats et décisions dans l'Assemblée Législative, en mai dernier, sur cette question. — Résignation du Receveur Général l'Hon. L. M. Viger. — Encre l'annexion. — Mémoires de Morning Courier. — Meetings en Haut-Canada contre l'annexion. — Présentation de 8 Candidats de Milice de Québec etc. Changements dans le Cabinet.

On ne parle ici que de la translation du gouvernement à Toronto, tandis que les pauvres employés publics sont à faire leurs malles et à empaqueter leurs effets, pour se mettre en route. On peut se faire une idée du régime ménage qu'il y a maintenant à Montréal, quand on réfléchit au départ précipité et simultané de deux ou trois cents familles, qui se hâtent d'autant plus de disposer de leurs effets ou de les emporter, que la saison avance et qu'ils ne connaissent pas quelle espèce d'accumulations, pour nous servir d'un terme anglais, les attendent à Toronto. La déconvenue de ces braves gens, et surtout de ceux qui ont de nombreuses familles, est vraiment pénible. Nous les plaignons de tout notre cœur et nous leur souhaitons, pour adieux, bonheur et prospérité dans leurs nouveaux quartiers d'hiver.

L'Hon. A. N. Morin, a adressé une Circulaire aux membres de l'Assemblée Législative en leur transmettant copie de la lettre suivante:

BUREAU DU SECRÉTAIRE. Montréal, 22 octobre, 1849.

"Monsieur, J'ai ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général de vous informer que, conformément à l'Adresse de l'Assemblée Législative du 19 mai dernier, l'intention de Son Excellence est de se rencontrer avec le Parlement Provincial, durant sa prochaine Session, à la Cité de Toronto. Et j'ai de plus ordre de vous informer qu'en venant à cette décision, Son Excellence est d'avis que le Gouvernement et la Législature sont en principe d'assembler le Parlement durant des périodes alternatives à Toronto et à Québec, et que des mesures seront promptement adoptées pour pourvoir aux arrangements requis pour y donner commodément effet. Comme il peut être convenable aux Membres de l'Assemblée Législative d'être informés aussitôt que possible de la décision de Son Excellence, j'ai à vous prier de vouloir bien vous mettre en communication avec eux à ce sujet.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre très obéissant serviteur, (Signé) J. LESLIE, Secrétaire.

L'Honorable A. N. MORIN, Orateur de l'Assemblée Législative, etc., etc.

Les bureaux des deux branches de la Législature vont être immédiatement transportés à Toronto. Quelques employés resteront peut-être à Montréal quelques semaines de plus pour terminer des impressions et autres affaires.

L'opinion publique est fort agitée à propos du dernier acte ministériel. La population dite conservatrice, et devant tory, aujourd'hui annexionniste, est exaspérée et ne se com-

ment exprimer son indignation. La Gazette de Montréal dit pourtant (qui le croira!) que ceux qu'elle représente ne s'occupent pas plus de cela que de l'an quarante." Ce qui n'empêche pas les partisans de la Gazette d'être justement ceux qui regrettent le plus ce qui vient de se passer. Et ils ont toutes les raisons du monde de le regretter amèrement, puisque ce sont eux qui en sont la cause. Si au lieu d'exciter le peuple à la violence et à l'émeute, on se fut borné à une opposition constitutionnelle, la Maison du Parlement, les archives, les bibliothèques n'eussent pas été incendiées, Montréal n'eût pas été dégradé et n'aurait jamais cessé d'être le Siège du Gouvernement. Mais, même après ces malheureux événements d'avril et de mai dernier, il y avait encore moyen d'arranger les choses et de garder le Parlement à Montréal. Quand, à l'adresse de la Chambre d'Assemblée demandant à Son Excellence de convoquer les chambres à l'avenir à Toronto et à Québec alternativement, le Gouverneur-Général répondait: qu'il ne fallait pas décider légèrement un changement aussi sérieux; que surtout, la présence d'une nécessité temporaire apparente pour un tel changement, ne devait pas exercer une influence induite sur la décision de cette question. Lord Elgin pensait, comme beaucoup d'autres, que ceux qui l'avaient insulté et outragé si injustement, qui étaient les auteurs des troubles et des émeutes auraient bientôt honte d'une conduite aussi lâche qu'anti-British, qu'ils en rougiraient et qu'ils feraient amende honorable. Il n'en fut rien. Au contraire, certains journaux, attaquèrent et insultèrent de plus en plus. Les émeutes et les incendies continuèrent.

L'hiver approchant, il fallait en venir à une décision. Le Conseil avait devant lui le vote de la chambre d'Assemblée, et qu'avait-il pour contrebalancer ce vote? Pouvait-on dire que les citoyens de Montréal voulaient garder le siège du gouvernement chez eux. Avaient-ils fait quelques démarches pour exprimer ce désir et pour neutraliser l'effet du vote de la Chambre? Ne pouvait-on pas dire, au contraire qu'ils paraissaient indifférents à la question et qu'ils ne s'en occupaient guère? Mais il y avait plus que tout cela pour faire adopter au conseil la décision qu'il a prise. "La nécessité temporaire apparente," dont parlait Lord Elgin en mai dernier, était devenue une nécessité absolue et permanente. Le Gouverneur-Général ne pouvait venir à Montréal sans s'exposer à être insulté. Son séjour ici était donc devenu impossible.

On appréciait déjà en général ces graves raisons qui ont guidé le ministère. Les journaux rouges, comme on s'y attendait, jetèrent les hauts-cris. Mais la presse modérée et libérale a compris les difficultés et les embarras de la question et que les ministres avaient fait pour le mieux en les décidant comme ils l'ont fait. Quant aux citoyens de Québec et du district, dit le Journal de Québec, ils ne peuvent que se réjouir, comme d'un succès local, de la décision que vient de prendre le gouvernement, en attendant que dans 18 mois, nous aurons le siège du gouvernement au milieu de nous, et pour un parlement, et si, comme cela est plus que probable, cette décision et du gouverneur-général et de son conseil prend durant la prochaine session le caractère solennel et la fixité d'une loi. Nous ne pouvons en dire davantage pour aujourd'hui, mais nous sommes convaincus que les conditions du changement, une fois connues, satisfiront généralement, et ce sera mieux, infiniment mieux que d'avoir le siège du gouvernement pour 18 mois d'abord, et de le donner ensuite à Toronto pour le parlement suivant; et surtout qu'une résignation ministérielle qui rejeterait le Bas-Canada dans l'infériorité politique où il a été depuis la conquête jusqu'en 1812, et de 1843 à 1847."

"Les raisons qui ont pu déterminer le gouvernement dans cette circonstance, dit le Canadien, sont exposées dans l'article que nous reproduisons de la Minerve d'avant-hier. Ce qu'il y a de plus important pour Québec c'est que l'ordre en conseil qui décrète la translation du gouvernement à Toronto décide en même temps, dans les termes les plus clairs et les plus énergiques, que ce n'est que pour le reste du présent parlement, environ 18 mois, et qu'après ce temps passé il sera transporté à Québec, et pour prouver que la détermination est sérieuse, cet ordre dit aussi que des plans et des vis seront soumis à la législature pour faire faire, à Québec, les bâtisses nécessaires pour la réception du gouvernement, du gouverneur et des chambres."

"Cela étant, nul doute qu'il est de l'intérêt de Québec que le gouvernement aille d'abord à Toronto. Pendant les dix-huit mois qu'il y restera, nous nous préparons et nous profiterons du gâteau pendant 4 ans au moins, avec la chance que pendant cet espace de temps il survienne quelque chose qui nous en feroit garder possession, comme serait l'union générale des provinces. Ceux des membres de l'Assemblée qui ont voté pour le mode alternatif de tenir les parlements à Toronto et à Québec ne peuvent pas du moins se plaindre de cet exercice de la prérogative royale." Nous croyons devoir reproduire comme dignes d'intérêt en ce moment les débats et le vote de la chambre d'Assemblée en mai dernier sur la question du siège du gouvernement. Nous les empruntons à la spirituelle correspondance parlementaire du Canadien.

Montréal, 19 mai 1849.

Aujourd'hui la chambre discute la question du gouvernement. Il faut avouer que les gens de Montréal font leur possible pour le perdre. La motion de M. Sherwood pour les parlements alternatifs de quatre ans, à Québec et à Toronto, laissant au gouvernement dans sa discrétion de fixer le premier parlement dans l'une ou l'autre de ces localités, a été secondée par M. Armstrong.

M. Lyons propose en amendement de choisir Bytown.

M. Galt, membre pour Sherbrooke, secondé par M. Davignon, propose la question préalable.

M. Baldwin a déclaré que le ministère ne ferait pas une question ministérielle de cette question, et laisserait chaque membre voter comme il l'entendrait.

M. Lafontaine comme membre individuel de la chambre, s'est prononcé contre les résolutions de M. Sherwood, à cause, a-t-il dit, des inconvénients du système alternatif.

Les orateurs ont été jusqu'à présent, pour la motion: MM. Sherwood, Chauveau, Armstrong, Merritt, (ministère), Boulton de Norfolk, et Fournier; contre, sir Allan MacNab, M. Macdonald de Kingston, Galt, Davignon, Lafontaine et Holmes.

On pense généralement que la proposition de M. Sherwood passera par une très grande majorité.

Montréal, 22 mai 1849.

Les orateurs sur la question du siège du gouvernement, après le départ de ma lettre, samedi, ont été, pour la motion de M. Sherwood, MM. Boulton de Norfolk, Cameron, Chabot, Baldwin Price, Blake et Sherwood lui-même en réplique; et contre, MM. Galt, Papineau, Richards, Robinson, Drummond et Lyons.

Voici les divisions qui ont eu lieu. La première, sur la motion de M. Galt, doit être considérée comme celle qui tranche le principe de la mesure. La majorité, sur ce point, est de 9, tandis que sur la question des parlements alternatifs, à Québec et à Toronto, elle n'a été que de 5. En rejetant la proposition de M. Galt, la chambre décidait en principe qu'il fallait transporter le siège du gouvernement ailleurs qu'à Montréal. Ce principe admis, tous ceux qui avaient une prédilection particulière pour d'autres localités que Québec et Toronto, se sont réunis pour voter contre la motion de M. Sherwood. Voici les noms:—

Pour la motion de M. Galt (et contre la translation du gouvernement hors de Montréal):— Messieurs Baudouin, Cartier, Christie, Crysler, Davignon, De Witt, le solliciteur-général Drummond, Dumas, Egan, Flint, Galt, Guy, Holmes, Johnson, le procureur-général Lafontaine, Macdonald de Glangery, Macdonald de Kingston, Sir Allan N. MacNab, Malloch, McConnell, Nelson, Papineau, Prince, Richards, Robinson, Sauvageau et Viger.—27.

Contre la motion de M. Galt (et pour la translation du gouvernement hors de Montréal):— Messieurs Armstrong, le procureur-général Baldwin, Bell, le solliciteur-général Blake, Boulton de Norfolk, Boulton de Toronto, Boutillier, Burrill, Cameron de Kent, Cameron, Chabot, Chauveau, Duchesnay, Fergusson, Fortier, Fournier, Guillet, Laurin, Lemieux, Lyon, Marquis, Merritt, Méthot, Notman, Polette, Price, Seymour, Sherwood de Brockville, Sherwood de Toronto, Smith de Westworth, Taché, Thompson, Watts, et Wetenthal.—36.

Vinrent ensuite des divisions pour diverses localités, Kingston, Brockville, Bytown et pour remettre la question à un autre jour. Cette dernière fut de 32 contre 26. Il fallut donc voter sur la question principale. —Voici cette division qui a réellement fait partir le gouvernement de Montréal:—

Pour:—Messieurs Armstrong, le procureur-général Baldwin, le solliciteur-général Blake, Boulton de Norfolk, Boulton de Toronto, Boutillier, Cameron de Kent, Cameron, Chabot, Chauveau, Christie, Duchesnay, Fergusson, Fortier, Fournier, Fournier, Guillet, Laurin, Lemieux, Marquis, McFarland, Merritt, Méthot, Notman, Polette, Price, Sherwood de Toronto, Smith de Westworth, Taché, Thompson, Watts, et Wetenthal.—33.

Contre:—Messieurs Baudouin, Cartier, Crysler, Davignon, De Witt, le solliciteur-général Drummond, Dumas, Galt, Guy, Holmes, Johnson, le procureur-général Lafontaine, Macdonald de Glangery, Macdonald de Kingston, Sir Allan MacNab, Malloch, McConnell, Nelson, Papineau, Prince, Robinson, Seymour, Sherwood de Brockville, Smith de Frontenac, et Viger.—25.

Vous remarquerez que dans ce vote, M. Armstrong et Boutillier, les deux seuls membres du district de Montréal résidents au milieu de leurs constituants, parmi ceux qui étaient présents, ont voté pour la motion. MM. Baudouin, Cartier, Davignon, De Witt, Drummond, Guy, Holmes, Lafontaine, Nelson, Papineau et Viger, il en est tout, qui ont voté contre la motion, sont résidents dans Montréal et y possédant des propriétés considérables.

Le bruit de la résignation de l'Hon. L. M. Viger est confirmé, sa santé ne lui permettant pas de demeurer constamment à Toronto. M. Viger, dit le Pilot d'hier, est en bons termes avec les ministres et continuera de leur donner son cordial appui.

La question de l'annexion est passé au second plan sur la scène de notre théâtre politique. Le Morning Courier qui était autrefois plus loyal que la Reine et qui aujourd'hui (O tempora, O mores!) s'est métamorphosé en partisan de l'annexion, dit paraître à neuf, ces jours-ci, comme le grand organe du mouvement. On espère qu'il le ravivera, qu'il en accélérera la marche. Nous verrons. En attendant on annonce deux grands meetings, l'un à Toronto et l'autre à Londres, en Haut-Canada, contre l'annexion, et les journaux de Québec publient une protestation que des officiers des Régiments de Québec ont adressée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour exprimer leur entière désapprobation de la conduite des torontois annexionnistes, qui veulent tenter le renversement de la présente constitution. Ce projet signé par, J. G. Irving, Lieut.-Col.; C. Panet Lieut. Col. du 1er bat.; Ant. A. Parent, Lieut.-Col. Com. Infanterie légère; J. Jones, Lieut.-Col. Com. 9e bat.; J. M. Fraser, Lieut.-Col. Com. 8e bat.; E. B. Lindsay, Lieut.-Col. Com. 7e bat.; A. J. Duchesnay, Lieut.-Col. Com. 4e bat. de Milice Portneuf; Jos. Laurin, Major, 10e

bat.; N. H. Roi, Lieut.-Col. 5e bat.; J. Ble. Faribault, Lieut.-Com. 3e bat.

Nous aurons bientôt quelques changements ministériels, mais nous ne pouvons encore dire quels ils seront. La retraite de MM. Viger et Price rend, toutefois, des changements nécessaires.

La Rivière Rouge.

ARRIVÉE DES SŒURS GRISSES.

Nous avons annoncé, dans un précédent numéro, l'arrivée à Montréal de la Rev. Sœur Valade, Supérieure des Sœurs Grises de la Rivière Rouge, et de sa compagnie Sœur M. Ouhnet.

Ces généreuses Filles ont mis 46 jours à franchir l'espace qui les sépareit de nous, et elles sont arrivées ici accablées des fatigues de leur longue et pénible marche; mais le soulagement de leurs peines fut effacé par le bonheur et la joie qu'elles éprouvèrent en revoyant leur Maison-Mère. Après plusieurs années d'absence, elles rentrèrent sous le toit qui avait abrité le sanctuaire témoin de leurs sacrés engagements; elles se jetaient dans les bras de ces compagnes chéries, auxquelles elles avaient fait, à leur départ, de déchirants adieux, croyant qu'elles ne les reverraient peut-être jamais. Oh! sans doute, on comprend quelles évanouissantes égotions elles durent éprouver au moment de cette première entrevue.

Mais le bonheur ici bas est toujours assaisonné de quelque amertume, comme pour nous rappeler que la vie est un temps d'exil et la terre une vallée de larmes!—Quand ces bonnes Sœurs cherchèrent dans les rangs de la Communauté plusieurs des compagnes qu'elles y avaient laissées en partant, hélas! elles les cherchèrent en vain; ces objets de leurs affections étaient descendus dans la tombe. Le typhus de 1847 les avaient moissonnés, en grand nombre, au milieu de leurs œuvres d'héroïque dévouement et d'ardente charité!

Le but du voyage de la Sœur Valade est de se pourvoir de quelques sujets de la Maison-Mère et aussi de moyens pour les faire monter.—Car il est impossible, du moins d'ici plusieurs années, de songer à faire de nouvelles recrues dans un pays sauvage; l'incertitude et l'indolence du caractère sauvage est peu propre à la vie religieuse. Et pourtant, la communauté trop peu nombreuse (elle se compose de neuf sœurs seulement), ne peut suffire aux occupations multipliées et aux travaux pénibles auxquels elle est obligée nécessairement de se livrer. Pour s'en convaincre, il ne faut que songer que ces religieuses font l'école à une centaine d'enfants; qu'elles ont un commencement d'asile de pauvres et d'orphelins; la visite des pauvres à domicile; le soin des malades, etc., etc.

Comme on voit, ces œuvres de philanthropie, que la religion multiplie, au sein de nos villes, elle les reproduit jusque dans les déserts lointains, jusque dans les contrées sauvages et reculées en dehors des limites de la civilisation!

A Païde d'annonces, venues d'ailleurs, les Sœurs de la Riv. Rouge ont pu bâtir, pour leur usage, une maison de 100 pieds sur 40, à deux étages. Au centre se trouve la chapelle qui projette de 15 pieds en arrière du corps de l'édifice.

Les Sœurs n'habitent encore qu'une partie de cette maison, les moyens précaires ne leur permettant pas de l'achever.

La rareté de l'argent se fait vivement sentir à la Riv. Rouge, et que la Mission n'a rien reçu de l'Association pour la propagation de la Foi, depuis 2 ans.—Il est regrettable que ce manque de moyens oblige les Missionnaires, ainsi que les Religieuses, à ne faire que la moitié du bien qu'il y aurait à faire.

Les sauvages des parties lointaines du pays, sont très bien disposés à recevoir la parole de Dieu; ils demandent avec instance des Missionnaires pour la leur annoncer.—Dernièrement le Rév. Père Taché s'étant rendu sur le territoire d'Attabaska, un vieillard, accablé par les ans, vint le trouver après une marche de dix jours, et lui dit en l'abordant: "Mon père, j'espère que tu auras pitié de nous et que tu nous feras charité;" puis se portant la main à la tête: "regarde, dit-il, ces cheveux blancs; ne laisserai-je mourir sans baptême?"—De pareilles scènes sont autant de fleches qui percent le cœur si bon et si sensible de Mgr. l'Evêque Provencher qui aime d'un amour vraiment paternel cette portion du troupeau qui lui a été confié.

Les Missionnaires sont divisés comme suit: A l'Evêché le Rév. Père Ambert, Supérieur des RR. PP. Oblats et chapelain des Sœurs. Le Père Maisonneuve destiné à aider M. Lafleche dans la mission du Cheval Blanc.—La santé de M. Lafleche est très faible; ce monsieur il est maintenant à l'Evêché pour se faire traiter.

Le Père Taché, Supr. de la mission de l'île à la Crosse, à 300 lieues de la Riv. Rouge; il a pour collaborateurs le Père Farreau et le frère Dubé. A Edmondstown, MM. Thilault et Bourrassé. A Manitoba, le Rév. Père Bernon; le Père Tissot doit aller rejoindre ce dernier cet automne.

Quant à l'état matériel de la colonie de la Rivière Rouge, beaucoup de dommages ont été causés par une inondation qui a duré depuis le commencement de juin jusqu'à la fin de juillet, et qui a fait grand tort aux grains qui en ont été atteints. Néanmoins, la récolte de céréales avait une très-belle apparence, excepté dans quelques endroits où les vers avaient porté leurs ravages. On espérait aussi une belle récolte de pommes de terre et autres comestibles.

Les Missionnaires Canadiens.

Le Montreal Canadian, du 25 courant, contient un chaleureux appel à la charité publique en faveur de Mgr. Demers, évêque de Vancouver. Nous louons ce journal de ses bienveillantes dispositions à l'égard du digne Prélat.

Il se fit un long silence, et le silence fut rompu par cette question déjà faite:—Comment donc faire citoyen?

—Nous avions pensé à ajouter au nom de la commune celui de La Montagne, dit un député; mais notre sol est le plus plat du département.

—Celui de Libre, dit un autre; mais c'est un surnom déjà pris.

—Celui de Tyrannique, dit un troisième; mais c'est celui d'une légion qui va débarrasser le monde des rois.

—Et en choisant en répéta encore une fois:—Comment donc faire, citoyen?

—Ce livre que j'ai sous mon bras, répliqua le curé après un autre intervalle de silence et de réflexion, est écrit dans la langue que parlaient les Romains.

A ces mots il y eut un ah! ah! général, suivi d'une sorte d'éboulement.

—A défaut de nom d'homme, sur le choix duquel nous pourrions nous tromper, voulez-vous, continua le curé, prendre pour nom du pays le premier mot qui se trouvera au haut de la colonne de droite, à l'ouverture du livre ad aperturam libri?

—A gauche! s'écria une voix; la droite est ennemie de la République.

—Eh bien, à gauche, dit le curé, soit.

Et tout le monde répéta: A gauche! à gauche!

Après cette acclamation, un solennel silence régna dans toute l'Assemblée; il semblait qu'un oracle allait parler. Tous les yeux étaient fixés sur le même point; on se

rapprocha du curé, on forma un cercle autour de lui; on prêta une oreille attentive, et alors le curé prit sous son bras le livre noir qu'il y avait mis, il le serra entre ses deux mains, puis il l'ouvrit avec précipitation; comme on ouvre le livre du destin.

An bas de la page du verso, on pouvait lire: *Adjutor meus*, et au haut de la colonne à gauche du recto: *esto*.

—Esto! dit le curé.

—Esto! répétèrent, joyeux, tous les membres de la députation; et ceux qui savaient lire, lurent le mot sans le comprendre.

Ainsi la seconde personne de l'impératif du verbe auxiliaire *esse* devint, par le plus grand hasard du monde, le nom passager d'un village de Normandie.

Les députés redirent ce nom à leurs concitoyens, on l'adopta par délibération, on l'inscrivit partout, puis on l'oublia; d'autres temps amenèrent d'autres idées. Le père Daigremont, de municipal, devint marguillier; la *diesse raison* redevint simple mortelle, et le président consentit à dire *monsieur le curé*. Pourtant, si l'on fouillait les archives révolutionnaires de cette commune, peut-être trouverait-on encore dans ses registres poudreux des actes datés d'Esto, l'an deux de la république.

Tout cela a Pair fabuleux aujourd'hui, et cependant tout cela a été, et tout cela a été décrété à perpétuité; mais la perpétuité tient à l'ancienneté plus qu'on ne le croit, et surtout à la raison et au bon droit.

P. DE LA MAIRIE.

Mais nous ne pouvons nous empêcher d'observer que ses Rédacteurs n'en imposent à personne, en disant que leurs écrits contre le clergé n'avaient pour but que de "mettre l'apostolat sacerdotal en dehors de la sphère profane."

Dans cette même feuille de 25, on trouve ce gracieux et agréable passage, entre autres, sur les événements 37 et 38: "Jours néfastes où le troupeau frappé fut repoussé du pasteur qui le livra à la vengeance du tyran! Des prêtres, remplaçant les sublimes inspirations de la charité sacerdotale par le fanatisme politique, oubliant le sang qu'ils portaient en leurs veines et la foi qui brûlait en leur cœur, n'eurent que la foudre de l'Eglise à lancer aux brebis qu'avait déjà frappées la foudre de guerre."

Nous aurions lieu de manifester, ici, une profonde indignation, si nous n'étions persuadés que l'écrivain est poète et qu'il a cédé, sans s'en apercevoir, à son goût pour la poésie (l'on ne comprend). Le fait est que le Clergé n'a pas approuvé les révoltes de 37 et 38; mais il ne s'est pas conduit comme "le diable le bienveillant." Après cette exclamation ce papier suggère des axiomes; en effet, il doit sentir le besoin de racheter ses péchés par des aumônes.

Electification du savoir vivre!

L'Avenir de samedi, contient un article de deux colonnes, écrit dans le langage le plus vil et le plus faux possible: entre autres mensonges des plus éhontés contenus dans ce gazette d'habituel, nous y trouvons le suivant: "A Québec, le manifeste annexionniste a subi les colères des puissances moines."

"Les propriétaires du séminaire de cette ville (Québec) retirent des revenus assez considérables de leurs sermons pour permettre à leur pauvre maison de consommer certaines parties de leur revenu à des œuvres pieuses et méritoires, telles que l'entretien de trois journaux, destinés à combattre tout ce qui sent le négatif!"

Est-ce comme cela que l'Avenir entend la politesse et le savoir vivre? Ami de la Religion et de la Patrie.

CORRESPONDANCE.

Messieurs les Rédacteurs,

La mission que nous venons de terminer parmi les Canadiens des Etats-Unis ne peut manquer d'intéresser vos lecteurs, voilà ce qui m'a porté à vous donner quelques détails à son sujet.

Rien de plus pénible au point de vue national et religieux que l'émigration de nos pauvres Canadiens vers les Etats-Unis... Tous les ans, la fleur de notre jeunesse disparaît du Canada pour aller se mêler, s'engloutir et se perdre au milieu des flots tumultueux et tourbillonnants des émigrés de l'Europe. On cela va-t-il nous conduire! sinon à notre extinction complète, du moins à une faiblesse et à une insignifiance guères moins redoutables que la mort. Les milliers de Canadiens que la misère des temps force à s'expatrier, étant à l'instant remplacés par autant de milliers d'étrangers; il est clair qu'avant un temps considérable, nous serons si bien amalgamés avec les races Européennes, jetés sur les rives du St. Laurent par chaque vaisseau d'outre mer, que nous finirons par être noyés et par disparaître, comme le pur froment, tombé étouffé quelquefois sous les plantes parasites qui l'environnent.

Je n'exagère pas lorsque je dis qu'il n'y a pas moins de 200,000 Canadiens aux Etats-Unis! Et si on ne prend pas des moyens efficaces d'arrêter cette effrayante émigration, avant dix ans, deux cents autres mille de nos compatriotes auront porté à l'Union américaine leurs bras, leur intelligence et leur cœur. Il n'est pas dans mon but aujourd'hui d'examiner les causes de cette déplorable émigration.

Mais toujours, est-il vrai de dire que quand un peuple en masse quitte son pays, c'est que cet infortuné pays est frappé de quelque plaie hideuse, et dévoré par quelque chancre... Dieu a mis au cœur de l'homme l'amour pour sa patrie; et quand l'homme tourne le dos à sa patrie, et que l'œil mouillé de larmes, il lui dit un éternel adieu, c'est qu'il lui a manqué quelque chose d'essentiel dans cette patrie. C'est qu'il a manqué de pain, d'espoir ou de juste liberté. Je laisse à d'autres à dire laquelle de ces trois choses nous manque en Canada: Tout ce que je puis vous assurer, c'est qu'aux Etats-Unis, on trouve, et en abondance, ces trois éléments essentiels à la vie des peuples.

Vous savez que depuis déjà plusieurs mois, le respectable M. Haverman curé de Troy, M. Rowney curé de Plattsburgh et M. Lapic curé du Corbeau, avaient demandé à Monseigneur de Montréal quelques prêtres du Canada pour prêcher une retraite aux Canadiens de leurs villos: M.M. Charland, Brassard, Huberdeault et Pomville s'étant offerts pour cette importante mission, j'eus le bonheur de leur être adjoint.

Notre arrivée était annoncée depuis longtemps et ardemment désirée. Aussi, rien ne saurait vous donner une idée de l'assiduité aux instructions et de la volonté d'en profiter de nos bons et chers Canadiens... Après leurs longues journées de travaux dans les chantiers ou les manufactures, c'était un touchant spectacle de les voir accourir, le soir, à l'Eglise pour entendre les sermons et se confesser. Si nous omissions voulu céder à leurs desirs, nous leur aurions fait passer la nuit à l'Eglise. Pendant les trois semaines des exercices 1500 se

sont mis de la tentance à Troy, plus de 1005 à Plattsburgh et 2000 au Corbeau tous se sont approchés du tribunal de la pénitence, et pas moins de trois mille ont eu le bonheur de communier.

Que de délicieuses larmes de pénitence ont coulé pendant ces missions! Que d'âmes égares ont retrouvé le seul chemin du salut... Que de conversions éclatantes ont fait retentir le ciel des plus beaux cantiques de joie... Que de brebis depuis longtemps perdues ont été rapportées au bercail sur les épaules du bon et tout miséricordieux pasteur!...

Plusieurs abjurations qui ont eu lieu pendant les retraites, n'ont pas peu contribué à porter et à nourrir la plus sainte allégresse dans tous les cœurs.

Je dois à la vérité et à la justice de rendre hommage au zèle du clergé du diocèse d'Albany avec lequel nous avons eu le bonheur de nous rencontrer. Mais beaucoup d'entre ces bons prêtres ne comprennent que peu ou point du tout le français. Et puis, les Canadiens, souvent trop pauvres pour payer des honoraires trouvent mal à l'aise avec les pauvres Allemands ou Irlandais qui encombrant partout les allées des chapelles et des églises pres que toujours trop petites... Ces causes, jointes à bien d'autres, font qu'il n'est plus commun que de voir nombre de nos compatriotes, aux Etats-Unis, passer des temps considérables sans entendre la Ste. Messe, ni approcher des sacrements... de là, un déplorable assoupissement, de la foi chez un grand nombre, qui finiront par tomber dans l'abîme de l'hérésie si quelque moyen efficace n'est employé pour les réveiller.

Monseigneur l'Evêque d'Albany, dans la personne de quel Dieu a réuni les talents qui font les grands hommes aux vertus qui font les saints évêques, m'a exprimé le désir de voir un ou deux prêtres du Canada se consacrer à visiter les nombreux Canadiens qui sont dans son immense diocèse. Cette pensée montre le zèle et la charité dont son cœur est dévoré pour le salut de nos chers compatriotes.

Prions pour que ce projet se réalise. Le bien que deux prêtres devotes feraient par ce moyen est incalculable... Et cette idée, quelque belle qu'elle paraisse d'abord, a encore une portée plus grande qu'on ne s'imagine. C'est un fait bien évident que l'Amérique marche à grands pas vers deux vices tout-à-fait opposés: le catholicisme et l'infidélité. Le protestantisme partout bien malade, est, aux Etats-Unis, plus visiblement qu'ailleurs, à l'agonie. Les réveries et les dupes des millénaristes ont ouvert les yeux des Américains sur l'absurde système d'expliquer la bible chacun à sa manière... D'ailleurs, en Amérique, plus qu'en aucun pays du monde, le catholicisme et le protestantisme ont en leur sein des éléments de destruction.

Prions pour que ce projet se réalise. Le bien que deux prêtres devotes feraient par ce moyen est incalculable... Et cette idée, quelque belle qu'elle paraisse d'abord, a encore une portée plus grande qu'on ne s'imagine. C'est un fait bien évident que l'Amérique marche à grands pas vers deux vices tout-à-fait opposés: le catholicisme et l'infidélité. Le protestantisme partout bien malade, est, aux Etats-Unis, plus visiblement qu'ailleurs, à l'agonie. Les réveries et les dupes des millénaristes ont ouvert les yeux des Américains sur l'absurde système d'expliquer la bible chacun à sa manière... D'ailleurs, en Amérique, plus qu'en aucun pays du monde, le catholicisme et le protestantisme ont en leur sein des éléments de destruction.

Aussi les Américains abandonnent-ils les uns après les autres et très rapidement les vieux préjugés qu'on leur avait inspirés contre nous. Les ministres protestants qui ont encouragé presque partout la circulation des infames écrits de M. J. Monk, le regretent amèrement aujourd'hui. Il est peu de peuple qui pense autant et qui pense mieux que les Américains; ils n'ont pas été longtemps sans s'apercevoir que ces révélations... n'étaient qu'un infâme tissu de mensonges inventés, écrits et colportés par leurs propres ministres... Et ils en ont tout naturellement conclu que des hommes capables d'employer de pareils moyens pour attaquer la religion catholique, étaient peu dignes d'être écoutés.

On a compris que les catholiques étaient indignement calomniés... L'Américain a le cœur noble et droit; et un lieu d'accabler sous le poids du mépris public, les catholiques que les ministres protestants venaient à l'exécution, ils leur ont donné en mille endroits toutes leurs sympathies, et ont tourné leurs mépris contre leurs lâches et vils colportateurs.

Aujourd'hui le clergé catholique jouit partout de l'estime publique que lui méritent son zèle et ses vertus. Les religieux sont traités et accueillis partout avec considération et respect. C'est de leurs bouches dépourvues à Jésus-Christ qu'une foule de jeunes demoiselles protestantes reçoivent les premières leçons de la science et de la vertu.

N'allez pourtant pas conclure de tout ceci qu'il se convertit un grand nombre d'Américains au catholicisme... Non... ils ne font encore que de déposer leurs vieux préjugés... ils ne rentrent pas encore dans la barque de Pierre, seulement ils s'en rapprochent. Savez-vous ce qui les empêche le plus de s'unir à nous? c'est la mauvaise conduite d'une foule de nos catholiques... mais c'est surtout l'ivrognerie d'un grand nombre d'Irlandais et de Canadiens qui a imprimé comme une tache d'infamie au front du catholicisme aux Etats-Unis.

Les Américains ont une horreur toute particulière pour ce vice infâme. Détruissez-le, et vous ôtez la plus forte barrière que Satan oppose à leur conversion. Ce vice disparaît parmi nos catholiques des Etats, notre sainte religion y brillera dans tout son éclat... elle y apparaîtra ce que elle est; la Elle du ciel! l'Epouse immaculée de Christ! Alors les Américains l'aimeront et se jetteront entre ses bras...

Voilà le Père Mathieu que la Divine Providence appelle aux Etats-Unis pour travailler à la réforme des Irlandais... Puisse le Ciel envoyer aussi une couple de bons prêtres canadiens pour opérer la même réforme chez nos malheureux compatriotes; et bientôt les Irlandais et les Canadiens seront comme des

flambeaux devant lesquels les ténèbres de l'hérésie disparaîtront.

C'est ce qu'a parfaitement compris le vénérable évêque d'Albany... Le nombre de Canadiens dispersés dans son immense diocèse; s'élève à près de trente mille... disséminés sur une étendue de pays de plus de 900 lieux de superficie, la plus grande partie d'entre eux sont à de trop grandes distances des églises pour assister aux offices... et quand ils y vont, c'est souvent pour entendre des instructions qu'ils ne comprennent que peu ou point du tout: de sorte que, comme je vous le disais au commencement de cette lettre, un grand nombre finissent par négliger entièrement leurs devoirs religieux... Et puis, de tous côtés, les mille et mille sectes qui les environnent leur tendent les bras, les appellent, les attirent par tous les moyens! D'ailleurs, c'est si commun de l'être d'une religion où il n'y a plus de jeûnes, d'abstinences, plus de confession ni de pénitences... c'est si beau d'être d'une religion où avec la bible à la main, tout le monde, même ceux qui ne savent pas lire, sont transformés en apôtres, en prédicateurs, avec l'assurance d'être en tout temps remplis du St. Esprit!...

Il ne faut donc pas être surpris si la foi de nos pauvres Canadiens chancelle quelques fois au milieu de ces épreuves... Mais si de pénibles circonstances ont causé l'indifférence ou la paresse spirituelle chez un grand nombre, bien peu ont abandonné leur religion. Et encore, ceux qui ont apostasié sont généralement si ignorants ou si perdus de mœurs, que souvent les protestants eux-mêmes rougissent de leurs tristes conquêtes.

Je ne terminerai pas sans vous dire que, j'ai eu le bonheur de rencontrer le Père Mathieu à Boston. Je ne vous dirai pas ce que j'ai éprouvé, lorsque j'ai pu passer contre mes lèvres cette main qui a essuyé tant de larmes, consolé tant de cœurs, domé du pain à tant de malheureux; je n'en suis point capable... Et l'abandon que j'ai vu dans son regard, mon non; je me suis contenté de lui dire: "Père Mathieu, voici un de vos disciples du Canada qui vient réchauffer son cœur de votre amour d'Apôtre!"

Je n'avais pas fini de parler qu'il se jetait entre mes bras, me murmurait, et me pressait contre son cœur avec la bonté, la tendresse d'un Père. Le Père Mathieu a environ 60 ans; mais, si ce n'était sa belle chevelure qui commence à blanchir, on ne lui en donnerait pas 40, tant sa figure est fraîche et radieuse de vie. Le regard du Père Mathieu est plein de douceur et de suavité... Il a sur ses lèvres le sourire gracieux que les peintres donnent aux anges que Dieu envoie comme messagers de paix sur la terre.

Il parle peu et l'on voit que la paralysie dont il a été frappé, il y a deux ans, gêne encore chez lui les organes de la voix; mais ce qu'il dit est plein d'apôtre et de gracieuseté. En un mot, tout dans le Père Mathieu dénote le vrai gentil-homme chrétien et le bon prêtre.

Sa mission aux Etats-Unis est appelée à faire faire un pas immense au catholicisme... Il m'a promis de venir en Canada l'été prochain, et nul doute que son passage parmi nous ne soit accompagné des plus abondantes bénédictions. J'ai l'honneur d'être, M.M. les Rédacteurs, Votre très humble serviteur, C. CHATELAIN, Ptre. Longueuil, 19 octobre 1842.

Nouvelles d'Europe.

Suite des nouvelles apportées par Niagara.

En France et en Angleterre, on n'est pas bien d'accord sur la gravité réelle de la situation présente de l'Europe, en face des menaces de guerre entre la Russie et la Porte. A Londres on l'envisage sous un jour plus sérieux, plus menaçant qu'à Paris. Le Globe journal semi-officiel du soir, pense qu'il y a loin de l'interruption des relations diplomatiques à une déclaration de guerre; mais le Standard estime que la guerre est inévitable: grâces au Dieu de justice, dit ce journal, le massacre du Czar est tombé à temps; le Morning Herald croit, comme le Globe, que la difficulté sera résolue par la diplomatie; quant au Times, il félicite la Grande-Bretagne d'avoir en ce moment un homme tel que Sir Stratford Canning pour ambassadeur à Constantinople.

En France on regarde l'éventualité d'une rupture comme beaucoup plus éloignée. Au reste, les cours de St. Petersburg et de Vienne y réfléchiront avant d'engager une lutte. Elles en pressentiront tous les dangers dit la correspondance du Courrier des E. U. La Hongrie n'est point encore réduite à l'impuissance, malgré la reddition de la Bresse de Comore, annoncée par les dernières correspondances. Au premier appel de l'Angleterre et de la France réunies, les Magyars sauraient secouer un joug encore mal affermi. La Pologne et la Lombardie se lèveraient de leur côté, et le Périmètre ressaisirait cette occasion solennelle de venger sa défaite de Navare. L'Allemagne elle-même entendrait bientôt gronder sous ses pieds le volcan de la démocratie, dont le cratère est converti de cendres, mais non éteint. Ce serait une partie suprême, dans laquelle le sort de l'Europe entière serait remis en jeu. L'Autriche et la Russie ne joueraient pas cette partie, que, de leur côté, l'Angleterre et la France n'engageront pas à la légère. Un intérêt commun de tranquillité amènera une commune conciliation.

La nouvelle du retour du général Lamoricière est officiellement démentie par le Moniteur. Mais rien encore ne contredit la nouvelle que le Czar, tout en accueillant parfaitement le général comme homme et comme officier, aurait persisté à ne point reconnaître en lui l'envoyé de la république française.

La réouverture de l'Assemblée Nationale a eu lieu le 1er octobre. Il avait été question d'un message par lequel le président de la République voulait inaugurer cette reprise des travaux législatifs, et l'Assemblée s'est réunie sans tambour ni message. M. Dupin a été réélu président à une majorité considérable, ainsi que les membres du bureau. Le parti modéré a nommé, à des majorités non moins décisives, les présidents et vice-présidents des divers bureaux. Rien ne semble donc indiquer, jusqu'à présent que ce parti doive se diviser.

Le cabinet a été au devant de la discussion de la question romaine, en demandant à l'Assemblée de nouveaux crédits s'élevant à cinq ou six millions. En ajoutant ces nouvelles dépenses aux dépenses déjà autorisées, il en résulterait que le coût total de l'expédition d'Italie n'aurait pas dépassé jusqu'à présent 10 millions.—M. Thiers a exprimé la satisfaction que lui cause le manifeste du Pape, et il l'espère que comme le but de l'expédition a été atteint, les troupes vont être rappelées.

Le théâtre de la porte St. Martin a menacé d'être une arène ensanglantée, à l'occasion de la représentation d'un mélodrame, intitulé Rome. Ce mélodrame était une espèce d'histoire dramatique de Pie IX. La pièce représentait son élévation au pontificat, puis sa fuite, suivie de la proclamation de la république et du siège de Rome par l'armée française. Les catholiques étaient indignés de voir mettre en scène le chef vivant de la chrétienté.—Des interpellations devaient être adressées au cabinet, sur ce sujet par quelques représentants. Les ministres ont été au devant en suspendant la représentation du drame par ordre de la police.

FAITS DIVERS.

TERRIBLE ACCIDENT.—Mardi dernier le voiturier de John Young, curé de la maison Holmes, Young et Knapp, était arrêté à la porte de sa résidence en cette ville, quand tout à coup les chevaux prirent l'épouvante et s'élançèrent à la course. Mlle Young et une fille Ingles étaient seules dans la voiture! M. Young qui était auprès du poney essaya d'arrêter les chevaux mais en vain il fut renversé sous leurs pieds. La voiture passa sur lui et le blessa très gravement, Mlle Ingles, en voulant sauter hors de la voiture y accrocha sa robe et fut cruellement déchirée et mutilée. Quand à Mlle Young son courage et sa présence d'esprit la sauvèrent. Elle saisit les rênes et guida les chevaux. Quand la voiture fut renversée, on la trouva dessous saine et sauve, sans la moindre blessure. M. Young a beaucoup souffert depuis; il ne peut se mouvoir dans son lit. Mais on ne pense pas qu'il y ait des os de brisés. Il était un peu mieux hier.

EXPEDITION DE SIR JOHN FRANKLIN.—Aux détails si intéressants que nous avons publiés sur cette expédition on a joint le journal suivant: Les quatre vaisseaux, ceux de Sir John Ross et ceux de Sir John Franklin étaient assez près les uns des autres, qu'il y avait entre eux une communication facile et continue. Ce sont là de bonnes nouvelles. Le salut de l'entrepreneur navigateur et son heureux retour en Angleterre est maintenant à peu près assuré.

LES JUIFS ÉMANCIPÉS.—La Chambre d'Assemblée de la Jamaïque contient 47 membres, dont 8 sont des Juifs. Les colonies sont plus libérales que la Métropole. L'Angleterre devrait suivre un si bon exemple.

LIBÉRATION DE JOHN MITCHELL.—Le bruit court en Angleterre que ce condamné pour offense politique va être immédiatement libéré à la condition de sortir et de vivre hors de la Grande-Bretagne. Il doit ajouter la rumeur, fixer sa résidence en Allemagne.

IMPORTATION DE CRIME ET DE MISÈRE!—Nous regrettons d'avoir à enregistrer le triste fait, dit le Mirror, que malgré la grande quantité de grains détruite dans ce voisinage pour faire des besoins évanouissants, il y a plus d'un quart des frais de Dorcas collectés au port de Gederich dans les derniers trois mois sur le rebâtissage est-ce que l'intelligence et la moralité du peuple de cette localité ne lui font pas comprendre que c'est là une importation de crimes et de pauvreté?

LA CONQUÊTE DE CANADA.—Tel est le titre d'un livre que vient de faire paraître à Londres le major Warburton l'auteur de "Hobbes" Le Evening Chronicle, en fait beaucoup d'éloges. Sous le rapport du style, dit ce journal, l'auteur peut rivaliser avec les meilleurs écrivains du jour et quant au fond c'est la contribution la plus précieuse qui ait été offerte jusqu'ici à l'histoire du Canada.

LONDRES ET SES FAUBOURGS.—La population de Londres et ses faubourgs, d'après les derniers recensements, est actuellement de 2,336,930 habitants. L'accroissement, de 1850 à 1849, a été de 325,964. Le nombre des maisons construites dans cette capitale, dans les dix dernières années, est de 64,058, et celui des rues nouvelles ouvertes, de 1,652, d'une étendue de 200 milles, ou environ 70 lieues.

AVOCATS DANS LA CALIFORNIE.—Les avocats pleuvent en Californie, dit un correspondant de San Francisco. Sur près de deux mille passagers entre Chagres et Panama, il n'y a pas moins de 600 avocats! Sur ce nombre il y en a 400 qui viennent avec l'espoir d'être envoyés en congrès, ou au moins d'être élus membre de la législature, 17 sont candidats pour la place de gouverneur et 21 sénateurs en embryon calculent déjà le profit qu'ils y a à faire sur les frais de route de San Francisco à Washington pour aller et venir. Heureux sont ceux qui n'attendent rien, parcequ'ils ne seront pas déçus.

LE CANAL WELAND.—Nous voyons d'après le rapport officiel que les recettes de ce canal, pour les 4 mois finissant en juillet s'élèvent à £17,964. L'an dernier à la même époque les recettes ne s'élevaient qu'à £11,723 18s. 2d. ce qui donne un accroissement de £6,270 17s. 10d. en faveur de 1849.

COLONIES MÉCONTENTES.—Le Miramichi Gleazer dit qu'il existe beaucoup de malaise et de mécontentement, parmi la population de la Nouvelle-Ecosse et dans les établissements sur les rives du Golfe depuis Shédiac jusqu'à la rivière Ristigouche. Le commerce de bois est devenu bien peu profitable et les besoins des habitants sont si pressants qu'ils sont obligés d'abandonner leurs villages pour aller vivre aux Etats-Unis.

MEURTRE DE TROIS ENFANTS, ET SUICIDE DE LEUR PÈRE.—Lundi, vers les onze heures et demie, une affreuse tragédie eut lieu dans East-Ipswich. Un nommé Grayson un trois de ses garçons âgés l'un de 4 ans, l'autre de 3, et le troisième de 8 mois, était marié de gorge avec un rasoir, et puis se coupa le cou avec le même instrument. Cet homme, qui était peintre, n'était âgé que de 33 ans, était marié depuis dix ans, et avait eu sept enfants. Il était très-attaché à sa famille. Devenu hypocondre, il ne mangeait plus depuis quelque temps. Dimanche, il se coucha comme à l'ordinaire, et se plaignit de la faiblesse. Le lundi matin vers les onze heures, sa femme le quitta avec ses enfants; elle ne fut qu'une demi-heure absente, et à son retour, elle apprit ce qui s'était passé. A son entrée elle trouva les quatre cadavres baignés dans leur sang, et le mari avec le rasoir entre les jambes. Une levée de corps eut lieu qui prouva que le peintre Grayson avait l'esprit dérangé.

LES MINES DU LAC SUPÉRIEUR.—L'exploitation de ces mines continue et quelques mines ont déjà donné quelque retour. Un état publié par un agent de la compagnie de Pittsburgh, Cliff fait voir que durant cette saison cette compagnie a expédié du Sault Ste. Marie pour Cleveland 878 tonneaux de minerai. L'agent ajoute qu'il espère compléter l'expédition des 1000 tonneaux avant la clôture de la navigation; ce qui assurera aux actionnaires un dividende de \$15 par action sur un placement d'un peu moins de \$20. Il faut bien remarquer que cette compagnie est la plus heureuse de toutes et fait exception aux autres. Pourtant il en est qui avec le temps et une sage administration donneront de bons profits. Mais il y en a aussi qui n'ont jamais rien donné et qui ne donneront jamais rien.

FRANCE ET ETATS-UNIS.—On peut voir par le ton du journal de la République, organe officiel à Washington, depuis l'arrivée du Steamer que les relations entre la France et les Etats-Unis sont sur un meilleur pied.

L'ANGLETERRE ET SES COLONIES.—Les journaux partisans de l'annexion sont à l'œuvre et s'efforcent de prouver que la connexion entre l'Angleterre et ses colonies de l'Amérique du Nord n'est avantageuse ni à la Métropole ni aux colonies. Les dépenses de l'occupation militaire et de la protection morale de ces colonies, dit le Herald, sont à peu près un million sterling par an. Les Exportations de la Grande-Bretagne à ces mêmes colonies ne s'élevaient pas à plus de £2,800 par an. Il faut donc, en allouant quelque chose pour les commissions, les mauvaises dettes etc. supposer que les marchands anglais font un profit de 50 par cent sur ces exportations, ou l'Angleterre perd plus en nous protégeant qu'elle ne gagne en faisant des affaires avec nous. Notre confrère du Herald fait la même cause exparte; il a oublié de parler des mille avantages que l'Angleterre retire de son commerce avec nous, de l'encouragement donné à sa marine, du monopole de nos exportations etc. Si l'Angleterre a beaucoup dépensé d'argent pour ses colonies en général, elle en a retiré de grands profits et ce sont ses colonies qui ont fait sa fortune et sa puissance. Quand elle n'a pas abusé de sa force pour les opprimer.

MARIAGE.

A Yamachiche, le 23 du courant, par le Révd. M. Dumoulin, Archevêque, curé du lieu, M. Honoré Gelin, à Dlle. Hermine Belemare, tous deux de cette paroisse.

DÉCÈS.

En cette ville, le 19, Dame Eurhrosine Cardinal, veuve de feu M. Antoine Lafontaine, après une longue et douloureuse maladie qu'elle a supportée avec patience et résignation. A Troy, E. U., Emile Labonté, épouse de M. Edouard Mignault, carrossier, ci-devant de Montréal, âgée de 39 ans. Elle laisse pour déplorer sa perte, un époux et 4 enfants en bas âge.

Eaux de Plantagenet.

LE SOUSSIGNÉ avertit le public qu'il a nommé M. Jos. BÉRIAU, Marchand Grocier, PLACE JACQUES CARTIER, agent pour la vente des EAUX DE PLANTAGENET où il y aura toujours une grande quantité de ces EAUX Fraîches, si bien connues du public. CHARLES LAROCQUE Agent. Montréal, 26 octobre 1849.

BUSTE DE

MGR. DE MONTRÉAL.

LE SOUSSIGNÉ, acquéreur du Buste de Monseigneur de Montréal, sculpté par M. Chs. Bullet, prévient les nombreux membres du clergé, et autres personnes, qui en ont retenu des exemplaires, qu'il est prêt à les leur livrer. Ce Buste est de grandeur naturelle et a fait l'admiration des Connaissances par sa ressemblance parfaite. Aussi, Statues de la Ste. Vierge de différentes grandeurs depuis 5 pieds jusqu'à 6 pouces pour Eglises, Chapelles, maisons; Bustes en petit de Monseigneur et de M. Chiniquy, etc., etc.

P. E. PICAULT.

Coin des rues Notre-Dame et Bon-Secours. Montréal, 23 Octobre 1849.



BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE. Montreal 8 Septembre, 1849.

AVIS est par le présent donné, que les Terres de la Couronne ci-après spécifiées situées dans le comté d'Ottawa, dans le Bas-Canada, seront, à compter du VINGT DEUXIEME OCTOBRE, prochain, à vendre aux conditions énoncées dans l'avis publié sous la date du Deux Mars 1849, et au prix mentionné ci-dessus par l'Agent Local, JOHN LYON, à l'île des Allumettes, auquel l'on devra s'adresser.

- Price de vente:—Trois Chelins l'Acre. Township de Chichester. Rang 1er, Lots A, 2 à 9, 11 à 22, contenant depuis 68 à 161 acres.

- Township de Sheen. Rang 1er, Lots 1 à 27, contenant depuis 107 à 142 acres.

- Township de Waltham. Rang A, Lots B, 1 à 8, contenant depuis 41 à 200 acres.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE. Montreal, 3 août 1849.

Les individus, qui ont des locations de terres, soit comme concessionnaires primitifs ou comme leurs légataires héritiers ou substitués, et qui n'ont pas encore en leurs patentes, sont par le présent avis publiés que conformément à la 5e. clause de l'Acte des terres, passé dans la dernière session de la législature, toutes terres, dont l'acte doit donner à des honoraires, lesquels honoraires seront maintenant dus ou sur lesquels il y a encore à remplir les conditions d'établissement, ou dont l'exécution des conditions d'établissement reste à être prouvée, seront confisqués et reprisés, à moins que tels honoraires ne soient dûment payés, et que telles conditions d'établissement ne soient remplies, et que l'exécution de celles-ci ne soient prouvées à la satisfaction du gouvernement, le TRENTEIEME jour de MAI de l'année 1851. Les honoraires devront être payés et la preuve de l'exécution des conditions d'établissements devra être filée dans le Bureau du Commissaire des Terres de la Couronne. Montreal, 7 août 1849.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE. Montreal, 18 août 1849.

La plus à SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GENERAL de nommer: JOHN LYON, écuyer, de l'île des Allumettes, agent pour la Vente des Terres de la Couronne dans les Townships de Chichester, Sheen, Waltham et dans la dite Isle, l'époque de cette dernière étant vacante par suite de la résignation de François Xavier Bastien, écuyer. FRANÇOIS XAVIER BASTIEN, écuyer, de l'île du Calumet, Agent pour la Vente des Terres de la Couronne dans la dite Isle, au lieu et place de Walter Radford, écuyer, qui a résigné cette partie de son agence. Montreal, 21 août 1849.

AVIS PUBLIC.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE, Montreal, 3 août 1849.

AVIS PUBLIC est par le présent donné à ceux qui sont en lettres soit pour des Terres du Clergé ou autres terres Publiques, que s'ils ne payent au moins un des versements dus avec intérêt, dans le cours de six mois à compter de ce jour, leurs terres seront reprises et mises en vente publique conformément aux dispositions de l'Acte 12 Vic. ch. 1.

Et avis est de plus donné à ceux qui doivent pour des terres publiques en général, que suivant les dispositions du dit Acte, leurs terres seront sujettes à être reprises et offertes en vente, s'ils ne payent chaque année au moins un des versements requis, avec intérêt.

Aux Commissaires d'Ecole.

MESSIEURS les commissaires se procurent, pour une école modèle, un Instituteur, qui peut prendre un engagement présentement à commencer au premier jour c. Septembre prochain. S'adresser à Messire Duracher, prêtre et curé, à Belœil. N. B. Le salaire demandé ne sera que raisonnable et modéré. Belœil, 2 juillet 1849.

LE SOUSSIGNÉ a l'honneur d'informer les Messieurs du Clergé et le Public qu'il reçoit en ce moment une addition considérable et très variée aux articles qu'il a déjà en mains et qui consistent en ornements d'église, bronzes, étoffes d'or, soie, argent etc. Tout ce qui est en usage pour les fabriques, bottes, cire blanche et jaune, cierges de toutes proportions, vins de messe de la meilleure qualité, encens dit gomme olibanum, huile à lampe sont en vente à des prix modérés.

Les avances libérales qu'il a reçues des premières maisons d'Europe méritent le soussigné en mesure d'offrir à ceux qui désireraient faire venir des objets étrangers tout ce qui pourrait leur convenir.

Montreal 27 septembre 1849. Jn. Roy.

College de Bytown.

LE COLLEGE DE BYTOWN s'ouvrira de nouveau le DIX-NEUF SEPTEMBRE. Cette maison embrasse ce qui est généralement enseigné dans les autres collèges. Outre le latin et les autres études classiques, l'étude du français et de l'anglais soignée tout particulièrement. Les parents ont à pourvoir à la nourriture de leurs enfants qui, trois fois le jour, auront une demi heure pour prendre leur repas dans de respectables maisons choisies ad hoc; le reste du temps se passe au collège.

Le prix de la résidence sus-désignée ainsi que de l'école est de 24 par année payable d'avance au moins par quartier. Bytown, 3 septembre 1849.

ECOLE DES SOURDS-MUETS.

DEPUIS que la Législature a cessé, il y a 13 ans, d'encourager l'école des Sourds-Muets, si humblement tentée par M. R. McDonald, tous les vrais amis de l'humanité déplorent le sort de ces infortunés, privés des bienfaits de l'instruction. Mais lorsque les derniers recensements sont venus annoncer au public que onze cents Sourds-Muets en Canada étaient laissés dans l'oubli on regretta à bon droit cette situation qui contrastait si étrangement avec le vif intérêt que portait aux Sourds-Muets tous les gouvernements de l'Europe et celui des Etats-Unis. Vouant améliorer le sort de tant d'infortunés, Mgr. de Montreal n'écoula que son ardent charité, sans secours pécuniaires, mais avec l'espoir d'obtenir plus tard l'aide de la législature, eut le généreux pensée d'ouvrir en Novembre dernier une école de Sourds-Muets dans la direction fut confiée à M. Lagorce. Ce Prêtre avec l'assistance de M. Reeves S. Muet, offre maintenant de donner l'instruction gratuite à tous les S. Muets nés dans la Province. Il ne sera exigé de ceux qui sont capables de payer que deux schellings et demi par mois. Dans la vue d'encourager l'école des familles offrent de pensionner quelques S. Muets pour la modique somme de 40 paires par mois par élève, compris le blanchissage de leur linge. Dans le cas où les parents préféreraient leur eux mêmes les aliments ils ont été pris des arrangements avec une personne qui préparera leur nourriture et les logera pour 4 schellings par mois. Ceux dont les parents sont pauvres ou qui seraient trop âgés pour apprendre à lire et à écrire, pourraient au moins recevoir, s'ils sont intelligents, l'instruction religieuse par le langage des signes, etc. dans l'espace de six mois. L'école est située au pied du courant, Rue Dufresne, près de l'embarcadere des Steamboats de Longueuil. Ve n'oubliez le 7 Septe. n. br.

ETABLISSEMENT DE RELIURE.

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent. Le Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de fonder son ATELIER DE RELIURE à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui mériteront l'encouragement public. M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Encre, Plumes, etc. etc. etc. Z. CHAPELÉAU. Montreal, 2 mai 1849.

AVIS.

Aux Capitalistes et autres du Canada et des Etats Unis d'Amérique.

LE VILLAGE D'INDUSTRIE, étant situé sur la Rivière l'Assomption, au centre d'une grande population dans le District de Montreal, et seulement qu'à 11 milles du Fleuve St. Laurent avec la perspective d'y communiquer l'an prochain par un chemin de fer maintenant en construction, offre de grands avantages aux Capitalistes et autres personnes entrepreneurs, qui désirent utiliser les nombreux pouvoirs d'eau que la dite Rivière renferme, particulièrement dans le voisinage du dit Village d'Industrie, par la construction de diverses manufactures, dont le Canada a un si grand besoin.

Et les Soussignés, désirant encourager toute espèce de manufacture dans le dit Village d'Industrie, font savoir au public en général, qu'ils sont disposés de vendre ou louer à long terme, (par titre incontestable et exempt de cens et rentes et de lots et ventes) les dits pouvoirs d'eau, avec les terrains nécessaires aux dites manufactures; au tout à des prix et conditions très-favorables aux acheteurs.

B. JOLLETTE, P. C. LOEDEL, G. DE LANAUDIÈRE, A. T. VOYER. Village d'Industrie } 20 décembre 1849. }

ANALYSE DES EAUX MINÉRALES DE PROVIDENCE. A ST. HYACINTHE,

EAUX FROIDES 47° FAHRENHEIT. Ces eaux contiennent les principes suivants:

- PRINCIPES GAZEUX. Acide Carbonique (dissout en can) Protocarbone d'hydrogène (en abondance) PRINCIPES SALINS. Chlorure de Sodium (en abondance) Sulfate de Soude (en petite quantité) Bicarbonate de Soude (base du Soda-Water) assez abondant. Chlorure de chaux (en abondance) Chlorure de Magnésie (en petite quantité) Sulfate de Magnésie (assez abondant).

EFFETS THERAPEUTIQUES ET PHYSIOLOGIQUES DES EAUX MINÉRALES DE PROVIDENCE.

Nous avons vu par l'analyse de ces eaux qu'elles renferment plusieurs sels actifs à base de soude, de magnésie et de chaux unis aux acides chlorhydriques, carboniques et sulfuriques; de plus ces eaux tenaient en dissolution une assez grande quantité d'acide carbonique très puissant et qui agit encore comme tempérant et antispasmodique. Cet acide les rend encore efficaces dans certaines affections nerveuses de l'estomac, dans la dyspepsie, la cardialgie, dans les vomissements nerveux chez les femmes enceintes.

Les chlorures de sodium, les sulfates de soude et les carbonates de cette base qui contiennent ces eaux leur donnent des propriétés antichlorhydriques très-puissantes et bien démontrées; comme l'ont prouvé de nombreux expériences faites à cet égard: de plus ces sels jouissent de propriétés purgatives à fortes doses bien connues en tout le monde.

Ils ont encore une propriété bien l'égue de l'intention des personnes qui font l'usage de ces eaux, c'est leur vertu lithontriptique, qui les rend très-avantageuses dans les affections de l'appareil urinaire et surtout dans les affections de la gravelle. Les calculs formés par l'acide urique sont dissous; les urines deviennent alcalines; d'acides qu'elles étaient auparavant.

Les chlorures de chaux que ces eaux contiennent, leur donnent l'effet de neutraliser les acides de l'estomac qui sont si fréquents chez les dyspeptiques et autres personnes affectées de maladies organiques, de ce viscère. L'on se trouvera bien de l'usage de ces eaux dans les diarrhées chroniques, même de celles qui sont compliquées d'altération des intestins.

L'on ne dira que quelques mots de son emploi en bain; ces bains agissent comme toniques et sédatifs suivant l'espace de temps que les personnes y demeurent et ils sont employés dans un grand nombre de cas, tel que dans les douleurs articulaires, le rhumatisme et la goutte. On en retire de bons effets dans les affections scrophuleuses, le rachitisme, la chlorose, dans les affections nerveuses, l'hystérie, l'épilepsie, l'hypocondrie dans les douleurs utérines, dans l'hypertrophie de l'utérus, dans la dysménorrhée, la stérilité, les douleurs de reins, etc.

L'utilité de ces bains est en quelque sorte évidente dans le traitement préventif des difformités et pour consolider la guérison obtenue par les moyens mécaniques. Enfin ils sont d'un grand secours pour combattre la constitution lymphatique des enfants et les diverses accidents dépendants d'une asthème locale ou générale.

MODE D'ADMINISTRATION DES EAUX DE PROVIDENCE ET SA DOSE.

Cette eau se prend soit pure, soit mêlée à quelque tisane, soit combinée au vin, au lait ou au sirop quelconque, selon le goût des individus. La dose est d'une à deux bouteilles par jour comme purgative et prise par trimestre avant le repas. A plus petite dose elle agit comme diurétique, daphorétique et stomacalique.

GUÉRISON.

Depuis que ces eaux sont connues, M. J. L. Sanguinet, Marchand à St. Hyacinthe, a fait usage de ces eaux pour une dyspepsie chronique et il en est bien guéri.

M. Joseph Gazaille, père, souffrait d'un grand mal de tête depuis plus de quinze jours; il en a eu à plusieurs reprises durant deux jours; il s'est lavé dans ces eaux et son mal de tête est disparu: depuis ce moment plusieurs autres personnes se sont mises à boire de ces eaux, et elles déclarent s'en bien trouver pour des faiblesses d'estomac. M. Joseph St. Germain, placé à la direction de l'établissement les baux qui sont maintenant en opération, va incessamment mettre des dépôts de ces eaux à Montreal, à Québec et à Trois-Rivières. Ils les vendra à un prix bien modéré, vu la facilité du transport de St. Hyacinthe à ces autres places, et vu aussi leur nouveauté. Des affiches feront connaître les lieux des dépôts. St Hyacinthe, le 16 juillet 1849.

L. P. Boivin.

Coin des rues NOTRE-DAME ET ST. VINCENT. AVERTIT de nouveaux ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Vincent vis-à-vis la Place Jacques-quartier. Il attend incessamment par les prochains arrivages, un RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc, etc. Montreal, 26 mai.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE. Montreal 2 Mars, 1849.

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que le prix de départ des Terres de la Couronne dans le Bas-Canada et les conditions du paiement, seront à l'avenir comme suit, pour les colons.

Pour les Terres de la Couronne au sud du fleuve St. Laurent, en descendant jusqu'à la rivière Chaudière et au chemin Kennebec, y compris le township de Newton, comté de Vaudreuil, ss. l'acre.

Pour dit dit, à l'est de la rivière Chaudière et de chemin Kennebec, y compris les comtés de Bonaventure et Gaspé, 2s. l'acre.

Pour dit dit au nord du fleuve St. Laurent, depuis la limite ouest du comté de Deux-Montagnes jusqu'à la limite est du comté de Saguenay, 2s. l'acre.

N. B. — Les occupants actuels de lots dans le Saguenay les pourront acheter à 1s. l'acre, en payant le prix, le ou avant le 1er Janvier prochain.

Pour dit dit, comté de l'Ottawa, les terres dans les Townships déjà annoncées en vente 1s. l'acre.

Dit dit dans ceux qui le seront ci-après, 2s. l'acre.

Un quart du prix d'achat sera payable dans cinq ans de la date de l'acquisition.

Les autres trois quarts seront payable en trois versements égaux, à des intervalles de deux ans chaque; le tout avec intérêt.

Personne ne pourra acheter à ces conditions plus de cent acres; et toute vente pour une plus grande quantité pourra être annulée. L'acheteur, en prenant possession du lot, sera tenu d'ouvrir la moitié de la largeur du chemin sur tout le front de sa terre; et, dans quatre ans de la date de l'achat, de défricher la dixième de la terre et d'y résider.

Il ne sera émané de patente en faveur de l'acheteur que lorsqu'il aura été prouvé d'une manière satisfaisante qu'il a rempli les conditions de défrichement et autres ci-dessus mentionnées; et que la totalité du prix d'achat et des intérêts aura été payée.

Les acquéreurs, ou autres occupants, ne pourront couper de bois sur leurs lots (à l'exception de ce qu'il leur faudra abattre pour défricher, ou autres objets d'agriculture) ni en vendre, sans une licence de l'agent.

Les droits provenant de bois coupé en vertu de telle licence seront portés à l'acquit du prix de la terre, pourvu que les améliorations voulues soient faites; sinon, ils iront à l'acourne.

Le bois coupé sans permission sur des terres sous location, avant l'accomplissement de toutes les conditions requises, sera considéré comme bois de la Couronne coupé sans licence.

Les demandes pour achat devront être faites aux vents locaux respectifs.

DEUXIEME EDITION

du Court Traité SUR L'ART EPISTOLAIRE, A L'USAGE DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES.

CETTE édition est refaite et augmentée d'une instruction sur les règles à suivre et les détails à éviter en écrivant une lettre, de plusieurs modèles de lettres en français et en anglais, les formules de lettres de change, billets, reçus, quittances; d'une liste des initiales des titres nobiliaires; d'une liste des localités où il y a un Bureau de Poste dans le Bas-Canada; d'une liste des chefs de les départements de l'Exécutif de la Province, et des places de durs Bureaux respectifs; d'une table d'intérêt à 6 par 100, etc., etc. Ce ouvrage est recommandé par le Bureau d'Examinateurs pour le district de Montreal, et par M. le Surintendant de l'Instruction publique pour le Bas-Canada. A rendre à Montreal, chez tous les Libraires, et à l'Imprimerie de P. Genéon rue St. Vincent, No. 21.

LIVRES NOUVEAUX.

LES Soussignés viennent de recevoir et offrent maintenant en vente, une collection considérable de LIVRES propres à être donnés EN PRINX, ou à former UNE BIBLIOTHÈQUE DE PAROISSE, parmi lesquels se trouvent les ouvrages suivants: Bibliothèque de la jeunesse chrétienne, in-8 Do do do in-12 Do do do in-18 Do des Ecoles chrétiennes in-12 Gymnase moral, grand in-32, et in-36 Do des petits enfants in-32 Do des enfants pieux, in-32 Do de l'enfance chrétienne, in-18 Do Morale et Littéraire, in-12 Po Instructive et amusante, in-18 Do Catholique de Lille, in-18 Etc., etc., etc.

AUSSI:

Un assortiment très varié de LIVRE DE PRIÈRES avec reliures ordinaires et autres. Le tout à des prix extrêmement réduits. LA REMISE DES DROITS EST ACCORDÉE AUX ACHETEURS. R. R. FABRE et Cie. Rue St. Vincent, No. 3, } 21 mai 1849. }

ARCHITECTURE.

CHS. BAILLARGE, architecte, au vieux château St. Louis, Haute-Ville, Québec.

GRAINES DE JARDIN DE LA RÉCOLTE DE 1848.

Aux Jardiniers et aux personnes qui achètent des grains.

LES grains de jardins sont généralement importés en ce pays, en automne et gardés dans des magasins jusqu'au printemps. Les vaisseaux qui partent l'automne pour le Canada laissent les différents ports d'Europe avant la récolte des grains, ainsi les grains qu'ils apportent sont toutes de l'année précédente et sont par conséquent de vieilles grains lorsqu'on veut les semer en Canada. Pour remédier à ces inconvénients, les soussignés ont adopté l'usage de faire venir leurs grains par la voie de New-York pendant les mois de novembre et de décembre lorsqu'elles ont été cueillies, et elles leur arrivent du New-York par estafette. Par ce moyen ils peuvent fournir à leurs pratiques.

DES GRAINES FRAICHES DE LA MEILLEURE QUALITÉ.

Ce moyen, quoique dispendieux a été prouvé par un expérience de plusieurs années, être le meilleur. Les grains qui ont été achetés des soussignés ont toujours réussi. En conséquence, ils invitent le public à faire attention à l'assortiment de GRAINES DE JARDINS et de GRAINES DE FLEURS venant de PARIS par le Paquet de Baltimore qui fait voile du Havre, et de Londres par le Devonshire, consistant en une grande variété, parmi lesquelles se trouvent:

- Artichauts Asperges Brocoli Betteraves Capucines Concombres Cerfeuil Sarcottes Laitue Melons Montad Oignons Persil Panais Rhubarbe Saug Saffran Salsifis Epinards Salsifis Tabacs Navet Fèves Pois-frais Carottes Citrouille Romarin Betteraves blanches, Thyin Poiraux Tomates Artichauts etc., etc., etc.

BENT. WORKMAN & Co. 172, rue St. Paul, coin du Carré de la Douane. Montreal, 16 avril.

P. S.—Ils ont aussi à vendre un assortiment étendu de GRAINES DE FLEURS du Canada, de France, d'Angleterre, d'Amérique, etc, dont le catalogue est imprimé et sera donné gratis à ceux qui viennent pour acheter des grains.

AUX FABRIQUES.

A vendre un beau Bénitier en pierre et dans le genre gothique.—Les conditions seront très-bonnes.—S'adresser à J. B. THOMAS.

Coin des rues Dorchester et Ste. Elizabeth. Montreal, 2 mai 1849.

DAMIS PAUL,

ORGANISTE DE LA CATHÉDRALE, ayant fixé sa résidence, près du Couvent du BON PASTEUR, sur la rue VICTORIA, offre ses services aux personnes qui désireraient prendre des LEÇONS DE MUSIQUE.

P. GARNOT, Professeur de français, latin, théologie belles-lettres, etc. Coin des rues Dorchester et Sanguinet. Montreal, 9 Nov. 1848.

L. A. HUGUET LATOUR,

Notaire, No. 16, rue St. Vincent. Montreal, 20 oct. 1848.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PASTRES, frais de poste à part. Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois. Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressés, francs de port, aux Editeurs des Melanges Religieux à Montreal.

PRINX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, l'ère. insertion, . . . £0 2 6 Chaque insertion subséquente . . . 0 0 7 Dix lignes et au-dessous, l'ère. insertion, . . . 0 3 6 Chaque insertion subséquente, [l'ère. insertion] cha- que ligne . . . 0 0 4 Chaque insertion subséquente, par ligne, . . . 0 0 1 Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire. Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

- Montreal, MM. FABRE, & Cie., Libraire Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Ecr. N. P. Québec, M. D. MARTINEAU, Pte. V. Ste. Anne, M. F. PILOTT, Pte. Direct. Rivière du Loup, M. T. BARBEAU, St. Athanasie, M. H. AUERTIN. Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison de l'école près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis.

PROPRIÉTAIRE. JOSEPH RIVET Imprimeur. RÉDACTEURS, { Jos. LaRocque, } Ptes. { Fr. Jos. CENAS. }